

21-08-2017

<p>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 21 AOÛT 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :</p>		
<p><u>Membres du conseil</u></p>		
<p>Audrey Boisjoly Marcel Dubeau</p>	<p>Françoise Geoffroy Maryse Gouger</p>	<p>Pierre Lépicier Sylvain Trudel</p>
<p>Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est absent.</p>		
<p>L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.</p>		
<p>LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.</p>		

317-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté, avec l'ajout des points n^{os} 5, 6 et 7 :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties chemins Barrette et Joliette – Résultat d'ouverture des soumissions n^o TP-IN10.01-2017 (firme d'ingénierie);
4. Surveillance de la bibliothèque lors des activités (M^{me} Josée Robitaille);
5. *Abrogation de la résolution n^o 297-2017 sur l'aménagement autour du parc planches à roulettes;*
6. *Aménagement autour du parc planches à roulettes - Acceptation des soumissions;*
7. *Réfection du chemin Crevier et rang Frédéric – Mandat à GéniCité (plans et devis, surveillance);*
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n^o 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

318-2017

Réfection rues : Église
Aubin, Dufresne, du Parc
et parties chemins
Barrette et Joliette

– Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées à soumissionner dans le cadre du dossier de réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties des chemins Barrette et Joliette - Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis détaillés et surveillance de travaux d'infrastructures de rues (cahier de charges n^o TP-IN10.01-2017);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes par M. Jeannoé Lamontagne, dir. gén. adj. /sec.-trés. adj., le 15 août 2017 à 10 h à la mairie, en présence de M^{mes} Jessica Audet et Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE suite à leur analyse, ces soumissions se résument comme suit :

FIRMES D'INGÉNIEURS	POINTAGE FINAL
GéniCité inc.	16,73
EFEL Experts-conseils inc.	14,24

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 318-2017

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'analyse indique que la soumission de la firme EFEL Experts-conseils inc. n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'accepter la soumission conforme **ayant le plus haut pointage**, soit celle de la firme GéniCité inc., selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-IN10.01-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

319-2017

Surveillance bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE certaines activités prévues à la planification d'automne des loisirs devront avoir lieu à la bibliothèque plutôt qu'au centre Pierre-Dalcourt, où les salles seront en rénovation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'attribuer la surveillance des locaux de la bibliothèque à M^{me} Josée Robitaille, selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera la semaine du 18 septembre 2017;
2. le contrat se terminera approximativement dans la semaine du 11 décembre 2017;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,25 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

320-2017

Parc planche à roulettes

- Aménagement

- Résolution n° 297-2017

à abroger

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'abroger la résolution n° 297-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

321-2017

Parc planche à roulettes

- Aménagement

- Acceptation soumissions

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter les soumissions suivantes pour les aménagements à réaliser autour du parc de planches à roulettes :

SUITE DE LA RÉSOLUTION N° 321-2017

ENTREPRISES	ARTICLES	MONTANT
Tessier RÉCRÉO-PARC	Tables et paniers à rebut	5 843,00 \$
Simexco	Abri et bancs	15 812,80 \$
Trottoirs et bordures de béton David	Trottoirs et bordures	15 610,00 \$
TOTAL		37 265,80 \$

- Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

322-2017

Réfection chemin Crevier
et rang Frédéric (parties)
- Mandat GéniCité inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection d'une partie du chemin Crevier et d'une partie du rang Frédéric doivent être réalisés étant donné le mauvais état de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à réaliser les tâches suivantes, selon des honoraires de 11 500,00 \$ ventilés ci-dessous et inscrits dans l'offre de service datée du 21 août 2017 (Réf. : 17-1116-00) (n° de dossier : TP-PA03.01-2017) :

- Documents d'appels d'offres (pour SEAO) : 6 000 \$;
- Surveillance bureau : 1 500 \$;
- Surveillance chantier (50 heures) : 4 000 \$.

- Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

323-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 07, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier adjoint
Directeur général adjoint

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».